

Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 avril 2022

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Clarenc C., Germond I., Gouault M., Gouault Ph., Guillaume M., Lenaerts P., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sigoigne J., Tasse-Carry V., Verney G.

Excusés : M. Mmes Corbin T, Corlé V. (pouvoir à Potts O), Goudet O., Hubert A. (pouvoir à Guillaume M.), Massola J. (pouvoir à Rivière P.), Olivier G., Sorescu-Hingue G. (pouvoir à Clarenc C.), Vail A. (pouvoir à Bourdin G.)

1° Approbation du précédent compte-rendu

Le précédent compte-rendu est approuvé à 10 voix pour et 2 voix contre.

2° Construction de la nouvelle caserne de gendarmerie à Nocé

Le maréchal des logis chef Lionel Salingue, adjoint au chef du service des affaires immobilières du groupement de gendarmerie départemental de l'Orne, accompagné de l'adjudant-chef Sébastien Lebouc commandant de la Communauté de Brigades de Bellême et son adjoint, a présenté le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Nocé.

L'effectif actuel à Nocé est de 3 sous-officiers et 1 gendarme adjoint.

Nature du projet :

- Construction de 3,33 Unités Logement pour 3 sous-officiers, leurs familles et 1 gendarme adjoint : 1 F5, 2 F4 et un studio de 20 m², 1 bâtiment administratif pour l'accueil du public avec implantation sur les deux parcelles restantes accolées du lotissement de Nocé, à côté de l'école et du SDIS,
- agrément de principe de la SDIL en avril 2021 avec fin de validité le 31 décembre 2023.
- la commune est porteuse du projet.

Volet financier

Le coût global estimé à ce jour s'élève à 1 200 000 € subventionnable à hauteur de 482 000 € (130 489 € Gendarmerie, 155 000 € DETR sur LST, 197 000 € FCTVA) soit un reste à charge de la commune de 718 000 € sachant que le loyer annuel sur 9 ans minimum s'élève à (43 496 € x 9) = 391 000 €. Les honoraires de maîtrise d'œuvre et annexes (coordinateur SPS, ...) et l'augmentation du coût des matériaux sont inclus dans le coût global.

Le calendrier projeté est le suivant :

- mars/avril 2022 : validation de la mairie sur l'opportunité
- avril/mai 2022 : départ du dossier à la direction et appel d'offres sur maîtrise d'œuvre,
- début second semestre 2022 : sélection de la maîtrise d'œuvre,
- 1^{er} semestre 2023 : validation des plans, permis, et AO général + obtention du lancement des travaux par la BAIGN
- 2^{ème} semestre 2023 : lancement des travaux pour une réception en 2024.

Le bâtiment existant ne convient plus à l'exercice professionnel, ne correspond plus aux critères de sécurité, aux normes de sécurité édictées par la gendarmerie au niveau national. L'intérêt de partir sur une nouvelle construction est de retrouver un minimum d'indépendance pour les militaires locaux et pour pouvoir réintégrer du public sur Nocé avec des permanences au minimum de 2 à 3 demi-journées par semaine. Il n'y a pas de permanences actuellement pour un problème d'accessibilité. Le tableau des effectifs fixé par la Direction à Paris est le suivant : 3 gendarmes + 1 gendarme adjoint à Perche en Nocé.

Il faut à minima dans les nouveaux locaux une chambre de sûreté et un pôle de garde à vue. Monsieur Pistoli demande, au vu des effectifs, comment la surveillance des personnes dans ces locaux sera assurée. Monsieur Salingue répond qu'elle sera assurée par les militaires de jour comme de nuit. La caserne compte actuellement 7 logements dont 3 inoccupables. Le bail actuel de la gendarmerie est de 9 ans, renouvelable par période de 3 ans, et s'arrête en octobre 2028. Il a été contracté par le Conseil Départemental puis rétrocédé à la CDC Habitat. Le loyer annuel actuel s'élève à 40 794 €.

Patrick Rivière et Catherine Clarenc demandent si un chiffrage de remise aux normes, de conformité et de restauration des locaux actuels a été fait à titre de comparaison avec le projet de construction. Monsieur Salingue répond négativement sachant que si des travaux sur la gendarmerie actuelle seraient effectués, les loyers s'en verraient augmenter de façon trop importante. 9 années d'occupation sont garanties par la gendarmerie sachant qu'au-delà, si ce service n'était plus assuré, le bâti perdure et peut avoir d'autres fonctions (logements sociaux ?) et ne nécessitera pas de travaux d'entretien importants sur minimum 20 ans.

Patrick Rivière demande si la CDC Cœur du Perche peut être porteuse de ce projet et pourquoi c'est la commune de Perche en Nocé qui le porte. Monsieur le Maire répond que monsieur Le Moigne, Conseiller aux Décideurs Locaux, lui a confirmé que la commune est en capacité financière de réaliser cet investissement. Un fonds de concours peut être sollicité auprès de la CDC, le rayonnement de la gendarmerie dépassant le territoire de Perche en Nocé. Il y a un engagement des loyers sur 9 ans. Si la commune ne fait rien, il n'y aura plus de gendarmerie à Nocé. Le projet de construction est fait de façon à faciliter une reconversion des locaux avec un reclassement possible des logements. Une pré-étude sur la réalisation de travaux sur l'ancien bâti montre que les loyers ne pourraient être assumés. Dans ces conditions, la gendarmerie quitterait Perche en Nocé.

Monsieur Salingue indique qu'il est venu à cette réunion aujourd'hui pour obtenir une délibération du conseil municipal de poursuite du projet, d'engagement de la commune sur le lancement de l'appel d'offres pour le choix de l'architecte (cf calendrier).

Que deviendra la caserne actuelle ? Monsieur Salingue répond que la CDC Habitat doit proposer une opération de reclassement des locaux au Conseil Départemental. Si les locaux étaient rétrocédés à la commune, le projet pourrait être porté soit par la Banque des Territoires soit par des groupements qui investissent dans les travaux avec rétrocession des loyers.

La décision de lancement de l'ensemble des travaux doit être prise pour le 31 décembre 2023 par la Direction à Paris pour une réception des travaux en 2024 si la mairie donne son accord préalable au lancement de l'étude.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de voter par oui ou non à la question suivante : êtes-vous favorable à faire perdurer l'action pour prendre un architecte, étudier le bilan général et voter à nouveau avec prix et financement définitif en fin d'année ?

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Messieurs Patrick Rivière et Daniel Pistoli annoncent qu'ils s'abstiennent de voter.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 20 (22 présents -2)
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Suffrages exprimés : 16
- Nombre de voix pour : 16
- Nombre de voix contre : 0

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de poursuivre ce projet.

3° Rapports d'activités 2021 :

Les rapports d'activités 2021 de la CDC Cœur du Perche et de la commune de Perche en Nocé ont été communiqués avec la note préparatoire aux conseillers municipaux. Monsieur Patrick Rivière souhaiterait avoir sur ces documents les chiffres des années précédentes pour visualiser les évolutions. Les deux rapports d'activités sont approuvés.

4° Ouverture du Relais du Parc

Le Relais du Parc ouvrira entre le 10 et le 15 mai pour des raisons administratives et sera exploité par madame Peggy Jaouen. L'établissement sera ouvert du lundi au vendredi de 7 H à 19 H pour le bar avec repas le midi et le samedi de 7H30 à 13H sans repas. Des plats à emporter seront proposés les jeudi et vendredi soir. L'organisation d'événements ponctuels (jeux de cartes, de société) sera possible l'après-midi. La gratuité du premier mois de loyer lui est accordée, à l'unanimité, avec reconduction possible.

5° Demande de changement d'adresse

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de répondre favorablement à la demande de changement d'adresse du propriétaire de la maison située au lieudit « les Bruyères de l'Hôtel au Sage », Colonard-Corubert qui sollicite l'adresse « les Chaises » afin d'éviter des confusions avec d'autres lieudits partiellement similaires. Le panneau est pris en charge par la commune.

6° Choix de l'entreprise pour la réfection des toitures au moulin Blanchard

La commission d'appel d'offres, lors de la séance du 19 avril 2022, a décidé de retenir l'offre unique de l'entreprise DELAUBERT CONSTRUCTIONS pour la somme de 129 659,29 € HT soit 155 591,15 € TTC sachant que l'estimation s'élevait à 155 486 € H.T. Les travaux débuteront le 15 mai 2022.

Monsieur Patrick Rivière dit qu'un temps de publicité et un délai de réponse plus longs auraient été opportuns pour permettre aux artisans locaux de répondre à cet appel d'offres. Monsieur le Maire répond que des artisans locaux l'ont contactés mais n'ont pas répondu à l'appel d'offres car ils avaient un planning de travaux chargé.

D'autre part, les travaux de toiture et de ravalement de façades de la mairie de Saint Aubin des Grois dont le choix des entreprises a été effectué à cette commission, débiteront en septembre-octobre pour la toiture et à la fin du printemps 2023 pour le ravalement de façades.

7° Projet de restauration de la grange

Monsieur Patrick Lenaerts, adjoint en charge des travaux, présente le projet étudié en commission travaux, avec projection à l'écran, de réhabilitation de la grange communale de Nocé en salle multi-activité / maison des jeunes ou autres, avec au rez-de-chaussée une salle commune de 36 m², des toilettes et un local de stockage de matériel, à l'étage une autre salle de 40 m² qui peut accueillir environ 12 personnes, et un préau ouvert, lieu de détente.

L'étage pourrait être réservé à l'association Capdjeun's, le préau ouvert à tous : gens de passage, jeunes de la commune. Le toit du préau pourrait être prolongé sur le côté jusqu'en limite de propriété (à chiffrer). La sécurité du site à proximité du carrefour est abordée. L'espace extérieur sera clos.

Le coût estimé des travaux tel que le projet est présenté s'élève à 102 600 € H.T hors honoraires d'architecte. Ce projet sera à confier à un architecte pour dépôt du permis de construire et préparation du dossier d'appel d'offres et dépôt des demandes de subventions en fin d'année (DETR, Petites Villes de Demain et CAF).

Monsieur Patrick Rivière demande si la CDC qui a la compétence jeunesse pourrait aider au financement à l'instar de ce qui a été fait pour la maison des Ados à Rémalard. Monsieur le Maire répond qu'il a fait la démarche et s'est vu répondre une fin de non-recevoir.

Le conseil municipal souhaite à l'unanimité continuer à travailler sur ce dossier qui est à rapprocher du projet multisports.

8° Projet de rapprochement au PSLA du Val d'Huisne

Le PSLA du Val d'Huisne est basé sur les communes de Berd'huis, Bellême, Val au Perche et Ceton.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a rencontré les différents partenaires médicaux et paramédicaux de Nocé. La nouvelle médecin le Docteur Cubero arrivera fin juin début juillet à Nocé, une sage-femme effectuera une permanence une fois par mois à compter du mois de mai, Docteur Robin a demandé à participer au PSLA et les 5 infirmières exercent à Nocé et Berd'huis.

L'ensemble de ces professionnels de santé souhaite se rapprocher du PSLA du Val d'Huisne afin de travailler en réseau avec les médecins de Berd'huis et des autres communes de ce PSLA. L'objectif est de solidifier la pérennité médicale et paramédicale à Nocé.

Il a été précisé lors du conseil communautaire Cœur du Perche du 28 mars dernier que le PSLA de Rémalard était à l'arrêt, par manque de médecins. Aussi, la CDC Cœur du Perche pourrait s'engager dans un autre projet, la construction d'une Maison de Santé pour une continuité de l'activité des soins.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette demande de rapprochement qui sera communiquée au Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Orne.

9° Désherbage de livres de la bibliothèque de Nocé

La bibliothèque de Nocé souhaite l'élimination de livres anciens dont l'état ne permet plus une utilisation normale et propose que 57 ouvrages soient réformés et remis à l'association Nocé Patrimoine. La même démarche est effectuée à la bibliothèque associative de Préaux où les livres sélectionnés seront donnés au café associatif de Préaux.

10° Questions diverses

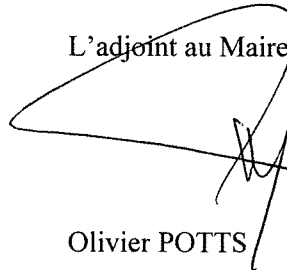
- Monsieur le Maire fait part du mail de madame Catherine Clarenc sur des questions liées à l'Ukraine et lui répond en cette séance :
 - * 20 m3 de vêtements, produits d'hygiène et matériels ont été collectés à Nocé,
 - * 5 personnes sur Perche en Nocé se sont proposées pour accueillir des déplacés ukrainiens à leur domicile.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23H20.

Pour le maire empêché,

L'adjoint au Maire,



Olivier POTTS